



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2021/2022

PROCÈS-VERBAL N°54

Réunion du : mardi 7 juin 2022

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

COUPE DE FRANCE 2022/2023

Matches du 2^{ème} Tour

En cas de résultat nul à la fin du réglementaire, il sera procédé directement à l'épreuve des tirs au but (suppression des prolongations).

Rappel : en cas d'indisponibilité du terrain, la rencontre sera automatiquement inversée.

ARBITRAGE : Pour ces rencontres, il sera désigné UN (1) arbitre officiel, à la charge du club recevant. Les clubs souhaitant 2 arbitres assistants officiels doivent en faire la demande à la Commission Régionale de l'Arbitrage de la Ligue.

Compte tenu du nombre de clubs engagés et du nombre de club qualifiés pour le 7^{ème} tour fédéral, il est très probable qu'il soit nécessaire d'organiser un tour de cadrage entre le 2^{ème} et le 3^{ème} tour.

Ce tour de cadrage aura lieu fin août (la date sera fixée lors de l'établissement des calendriers 2022/2023).

Tous les matchs non joués le 12/06/2022 seront automatiquement reportés au 19/06/2022.

24527582 LISSES 91 1 / CAP CHARENTON 1 du 12/06/2022

La Commission,

Pris connaissance du courriel de CAP CHARENTON demandant le report du match au 19/06/2022 en raison de la participation du CAP CHARENTON à la Finale de Coupe Départementale de la Coupe du Val de Marne de Football (Vincennes Co 1 / CAP Charenton 1 le 12/06/2022),
Considérant que l'équipe de VINCENNES CO 1 est concerné par une rencontre de championnat régional le samedi 11/06/2022,
Considérant que le match de Championnat régional de VINCENNES CO est prioritaire,
Considérant de ce fait, que l'équipe du CAP CHARENTON ne sera plus concernée par le match de District,
Par ces motifs,
Maintient la rencontre au dimanche 12/06/2022 en cas de report de la finale de la Coupe départementale.

24527576 : PARIS CA 1 / IGNY AFC 1 du 12/06/2022

Cette rencontre aura lieu le jeudi 09 juin 2022 à 21h15, sur le Complexe Sportif DIDOT à Paris 14^{ème}.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

24527535 : DRAVEIL FC 1 / BAILLY NOISY SFC 1 du 12/06/2022

Cette rencontre aura lieu le dimanche 19 juin 2022 à 14h30, sur le stade Alain FOURNIER 2 à DRAVEIL.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

24527648 : ST PRIX ES 1 / ACHERES CS 1 du 12/06/2022

Demande de report au 26/06/2022 de SAINT PRIX ES, en raison des installations fermées pour cause d'élections, avec accord du CS ACHERES.

La Commission ne peut donner un avis favorable à cette demande et propose :

- **Soit d'inverser cette rencontre sur les installations du CS ACHERES.**
- **Soit de reporter le match au 19/06/2022**

Dans tous les cas, la Commission demande au club de ST PRIX de lui transmettre une attestation d'indisponibilité des installations pour le vendredi 10/06/2022 à 12h au plus tard.

24527662 : FC HERBLAY SUR SEINE 1 / LILAS FC 1 du 12/06/2022

Cette rencontre aura lieu le mercredi 08 juin 2022 à 20h30, sur le stade des Beauregards à HERBLAY.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

24527649 : LIMEIL BREVANNES AJ 1 / VAL YERRES CROSNE 1 du 12/06/2022

Cette rencontre aura lieu le dimanche 19 juin 2022 à 14h00, sur le stade Didier PIRONI 2 à LIMEIL BREVANNES.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

24527583 : SOISY SUR SEINE AS 1 / MELUN FC 1 du 12/06/2022

Inversion.

Cette rencontre aura lieu sur le stade municipal à MELUN.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

24527590 : BUSSY ST GEORGES FC 1 / NOGENT SUR MARNE FC 1 du 12/06/2022

Demande de BUSSY ST GEORGES de décaler au vendredi 17 juin 2022 à 20h30, en raison de tournois et de l'occupation des installations à la date du 12/06/2022.

A défaut d'accord de NOGENT SUR MARNE parvenu au plus tard le vendredi 10 juin 2022 à 12h00, cette rencontre sera inversée.

24527586 : VINSKY FC 1 / PARMAN AC 1 du 12/06/2022

Demande d'inversion de VINSKY FC, en raison de l'indisponibilité de ses installations.

La Commission inverse cette rencontre qui se jouera sur le terrain de PARMAN AC.

24527669 : VOISINS FC 1 / MASSY 91 FC 1 du 12/06/2022

Demande de changement d'horaire et de terrain de VOISINS FC.

Cette rencontre aura lieu à 15h00, sur le terrain du parc des Sports du Grand Pré 2 à VOISINS LE BRETONNEUX.

Accord de la Commission.

24527631 : ST MAUR VGA MASCULIN 1 / PORTUGAIS PONTAULT COMBAULT 1 du 12/06/2022

Demande de ST MAUR VGA MASCULIN de décaler au 19 JUIN 2022, en raison de tournois et de l'occupation des installations à la date du 12/06/2022.

A défaut d'accord des PORTUGAIS PONTAULT COMBAULT parvenu au plus tard le vendredi 10 juin 2022 à 12h00, cette rencontre sera inversée.

24527556 : ES SEIZIEME / NOISY LE GRAND FC du 12/06/2022

Cette rencontre aura lieu le dimanche 12 juin 2022 à 15h30, sur le Parc des Sports Interdépartemental n°5 à PUTEAUX.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de NOISY LE GRAND FC.

24527588 : NEUILLY O. 1 / CAMILIENNE S. 12^{ème} 1 du 12/06/2022

Demande de NEUILLY O.

Cette rencontre aura lieu à 15h00, en baisser de rideau d'un match U16.

Accord de la Commission.

24527558 : VITRY ES 1 / COSMO TAVERNY 1 du 12/06/2022

Demande de VITRY ES.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 12 juin 2022 à 15h30, sur le stade Roger COUDERC à VITRY SUR SIENE.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de COSMO TAVERNY.

24527668 : PARIS XVII POUCHET 1 / FRANCONVILLE FC 1 du 12/06/2022

Demande de PARIS XVII POUCHET.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 12 juin 2022 à 15h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de FRANCONVILLE FC.

24527534 : CHEMINOTS OUEST AS 1 / MORANGIS CHILLY FC 1 du 12/06/2022

Demande des CHEMINOTS OUEST AS à 15h00, en baisser de rideau d'un match U18 sur le stade Nelson Mandela 2 à LA GARENNE COLOMBES.

Le terrain indiqué n'étant plus classé, la Commission inverse la rencontre sur les installations de MORANGIS CHILLY.

24527591 : SERVON FC 1 / BANN'ZANMI 1 du 12/06/2022

Demande de SERVON FC de décaler ce match à 18h00, sur le stade Dominique STABILE 2 à SERVON.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de BANN'ZANMI.

SENIORS – CHAMPIONNAT

23396468 : RACING CFF 1 / DRANCY JA 1 du 04/06/2022 (N3)

La Commission,

Après lecture de la FMI, des rapports de l'arbitre et du délégué officiels,

Considérant la présence de l'arbitre officiel et des 2 équipes sur les installations,

Considérant la fermeture du stade départemental Yves du Manoir à partir du samedi 04 juin 2022 à 16h, par un arrêté du Conseil Général en raison d'une alerte météo transmis à la Ligue le 04/06/2022 à 12h12,

Considérant que les services de la Ligue étant fermées le samedi, la rencontre n'a pas pu être reportée et est donc restée à l'agenda,

Considérant que c'est donc logiquement que les deux équipes et l'arbitre officiel se sont présentés sur les installations,

Considérant la demande des 2 clubs de neutraliser cette rencontre,

Considérant que cette rencontre n'a pas d'incidence sur les accessions et les relégations,

Par ces motifs,

. Décide de neutraliser ce match.

Vu la nécessité d'avoir un classement « à jour » (comptabilisation du même nombre de matchs pour l'ensemble des équipes du groupe),

Dit qu'il convient de tirer les conséquences sportives de la neutralisation de la rencontre,

Et décide d'attribuer (0 point ; 0 but) aux 2 équipes.

23392373 : VINCENNES CO 1 / CLAYE SOUILLY S. 1 du 04/06/2022 (R1/B)

La Commission,

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant la présence de l'arbitre officiel et des 2 équipes sur les installations au coup d'envoi,

Considérant que l'arbitre officiel a déclaré le terrain impraticable, en raison des conditions météorologiques (fortes pluies et orage),

Par ces motifs,

. reporte cette rencontre au samedi 11 juin 2022 à 18h00.

En conséquence, les rencontres de Coupe de France du 2^{ème} tour pour ces deux clubs sont reportées au 19 juin 2022 à 14h30 :

24527550 : VILLENNOY AC 1 / VINCENNES CO 1 du 12/06/2022

24527634 : GARGES LES GONESSE 1 / CLAYE SOUILLY 1 du 12/06/2022

23392372 : FLEURY 91 FC 2 / VITRY CA 1 du 04/06/2022 (R1/A)

La Commission,

Après lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que la rencontre a été arrêtée à la 46^{ème} minute de jeu, sur le score de 2 à 2,

Considérant que l'arbitre a déclaré le terrain impraticable, en raison des conditions météorologiques (fortes pluies et orage),

Par ces motifs,

. décide de donner match à REJOUER le mercredi 08 juin 2022 à 20h15, avec accord des 2 clubs.

La Commission invite les deux clubs à prendre connaissance de l'article 20.2.3. du R.S.G. de la L.P.I.F.F. relatif aux dispositions prévues quant à la qualification des joueurs en cas de match donné à rejouer.

23392378 : NOISY LE SEC B. 93 1 / COLOMBIENNE FOOT ES 1 du 04/06/2022 (R1/B)

La Commission,

Après lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que la rencontre a été arrêtée à la 47^{ème} minute de jeu, sur le score de 0 à 1,

Considérant que l'arbitre a déclaré le terrain impraticable, en raison des conditions météorologiques (fortes pluies),

Par ces motifs,

. décide de donner match à REJOUER le samedi 11 juin 2022 à 18h00.

La Commission invite les deux clubs à prendre connaissance de l'article 20.2.3. du R.S.G. de la L.P.I.F.F. relatif aux dispositions prévues quant à la qualification des joueurs en cas de match donné à rejouer.

En conséquence, les rencontres de Coupe de France du 2^{ème} tour pour ces deux clubs sont reportées au 19 juin 2022 à 14h30 :

24527671 : SOISY ANDILLY MARGENCY 1 / NOISY LE SEC B. 93 1 du 12/06/2022

24527573 : HARDRICOURT AS 1 / COLOMBIENNE FOOT ES 1 du 12/06/2022

U20 – CHAMPIONNAT**23431732 : TORCY PVM US 20 / MEUDON AS 20 du 05/06/2022 (Elite 1)**

La Commission demande au club de TORCY un rapport sur les circonstances du non-déroulement de la rencontre pour sa réunion du 14/06/2022.

23431733 : RACING CFF / MONTFERMEIL FC 20 du 05/06/2022 (Elite 1)

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre, la Commission enregistre le forfait non avisé du RACING CFF (1^{er} forfait dans les 3 dernières journées).

23760759 : MEAUX ACADEMY CS 20 / NOISY LE GRAND FC 20 du 05/06/2022 (Elite 3/B)

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre, la Commission enregistre le forfait non avisé de NOISY LE GRAND FC (2^{ème} forfait dans les 3 dernières journées).

23761024 : CELLOIS CS 20 / CHANTELOUP LES VIGNES US 20 du 05/06/2022 (Elite 3/D)

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre, la Commission enregistre le forfait non avisé de CHANTELOUP LES VIGNES US (1^{er} forfait dans les 3 dernières journées).

533517 – JOUY LE MOUTIER FC (Elite 3/D)

La Commission enregistre le forfait général du club (dans les 3 dernières journées) suite à 3 forfaits.

U20 - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match, sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (article 44 du RSG de la LPIFF).

1^{er} rappel :

23760752 : DAMMARTIN CS 20 / MEAUX ACADEMY CS 20 DU 29/05/2022

U18 - CHAMPIONNAT

23412020 : SOISY ANDILLY MARGENCY / ISSY LES MOULINEAUX FC 2 du 05/06/2022 (R3/B)

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le forfait non avisé dans les 3 dernières journées d'ISSY LES MOULINEAUX FC (1^{er} forfait).

23412332 : RUNGIS US 1 / LIVRY GARGAN FC 1 du 04/06/2022 (R3/D)

La Commission,

Après lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que la rencontre a été arrêtée à la 17^{ème} minute de jeu, sur le score de 0 à 0,

Considérant que l'arbitre a déclaré le terrain impraticable, en raison des conditions météorologiques (fortes pluies et orage),

Par ces motifs,

. décide de donner match à REJOUER le dimanche 12 juin 2022 à 13h00.

La Commission invite les deux clubs à prendre connaissance de l'article 20.2.3. du R.S.G. de la L.P.I.F.F. relatif aux dispositions prévues quant à la qualification des joueurs en cas de match donné à rejouer.

23412337 : SAINT BRICE FC 1 / ENTENTE SSG 2 du 05/06/2022 (R3/D)

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le forfait non avisé dans les 3 dernières journées de l'ENTENTE SSG (1^{er} forfait).

500832 – SENART MOISSY (R3/A)

La Commission,

Vu la nécessité de mettre à jour le classement du Championnat U18 R3/A dans la perspective de la préparation de la nouvelle saison,

Sous réserve de la procédure en cours au niveau de la Commission Supérieure d'Appel de la F.F.F.,

Fait application de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 30/03/2022 ayant prononcé la mise hors compétitions de l'équipe U18 de SENART MOISSY évoluant dans le championnat U18 R3/A pour fraude sur identité,

Conformément aux articles 23.5 et 23.6 du Règlement Sportif Général de la Ligue, l'équipe est retirée du tableau du classement étant précisé que la mise hors compétition intervenant avant les trois dernières rencontres de Championnat auquel a participé l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

U17 - CHAMPIONNAT

23412514 : ISSY LES MOULINEAUX FC / EVRY FC du 05/06/2022 (Poule A)

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le forfait non avisé dans les 3 dernières journées d'EVRY FC (1^{er} forfait).

23412650 : TORCY PVM US / AC BOULOGNE BILLANCOURT du 05/06/2022 (Poule B)

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le forfait non avisé dans les 3 dernières journées de l'AC BB (1^{er} forfait).

U16 - CHAMPIONNAT**23412910 : EVRY FC 1 / PARIS CENTRE DE FORM. FOOT PARIS 1 du 05/06/2022 (R2/A)**

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le forfait non avisé dans les 3 dernières journées de CFFP (1^{er} forfait).

23413356 : COURONNES OFC 1 / CHAMPS SUR MARNE AS 1 du 05/06/2022 (R3/B)

Reprise de dossier.

La Commission,

Considérant l'envoi d'un courriel de la Mairie de Paris du 23/07/2021 informant de l'indisponibilité du terrain habituel à cette date, en raison d'un tournoi international,

Considérant lors de sa réunion du 25/08/2021, la Commission avait avisé le club de COURONNES de la nécessité de trouver une solution pour ce match en raison d'indisponibilité des installations à une date correspondant à la dernière journée du championnat,

Considérant que la demande de COURONNES OFC pour décaler la rencontre à 13h15, sur le stade Porte de Bagnolet à Paris 20^{ème} n'a pu être validée par la Commission lors de sa réunion du 31/05/2022, car il s'agissait de la dernière journée et qu'il y avait un enjeu sportif sur cette rencontre (maintien en R3 ou descente en D1 pour COURONNES OFC),

Considérant que le match n'a pas pu avoir lieu malgré la présence des 2 équipes et de l'arbitre en raison de l'occupation du terrain,

Considérant que le non-déroulement de la rencontre est de la responsabilité du club de COURONNES OFC, Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité à COURONNES OFC (- 1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain à CHAMPS SUR MARNE AS (3 points ; 0 but).

U15 - CHAMPIONNAT**233741841 : RACING CFF / SARCELLES AAS du 04/06/2022 (Poule B)**

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le forfait non avisé dans les 3 dernières journées de SARCELLES AAS (1^{er} forfait).

23373975 : ISSY LES MOULINEAUX FC / ANTONY FOOT EVOLUTION du 04/06/2022 (Poule A)

Match non joué

La Commission,

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel,

Demande un rapport au club d'ISSY LES MOULINEAUX FC expliquant les raisons ayant conduit au non déroulement de la rencontre,

Demande un rapport complémentaire à l'arbitre officiel précisant le nombre de dirigeants du club d'ISSY LES MOULINEAUX FC présents ce jour-là.

Rapport à transmettre pour la réunion du mardi 14/06/2022.

U14 - CHAMPIONNAT**23373581 : DRANCY JA 1 / SENART MOISSY 1 du 04/06/2022 (R1/A)**

La Commission,

Après lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que la rencontre a été arrêtée à la 48^{ème} minute de jeu, sur le score de 4 à 7,

Considérant que l'arbitre a déclaré le terrain impraticable, en raison des conditions météorologiques ((pluies violentes)

Par ces motifs,

. décide de donner match à REJOUER le dimanche 11 juin 2022 à 15h30.

Possibilité de jouer avant avec l'accord des 2 clubs.

La Commission invite les deux clubs à prendre connaissance de l'article 20.2.3. du R.S.G. de la L.P.I.F.F. relatif aux dispositions prévues quant à la qualification des joueurs en cas de match donné à rejouer.

23372749 : RACING CFF 1 / SAINT OUEN L'AUMONE AS 1 du 04/06/2022 (R2/A)

La Commission,

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant la présence de l'arbitre officiel et des 2 équipes sur les installations,

Considérant la fermeture du stade départemental Yves du Manoir à partir du samedi 04 juin 2022 à 16h, par un arrêté du Conseil Général en raison d'une alerte météo transmis à la Ligue le 04/06/2022 à 12h12,

Considérant que les services de la Ligue étant fermées le samedi, la rencontre n'a pas pu être reportée et est donc restée à l'agenda,

Par ces motifs,

. Décide de reporter le match au samedi 11/06/2022 à 15h00.

Possibilité de jouer avant avec l'accord des 2 clubs.

U14 - FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match, sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (article 44 du RSG de la LPIFF).

1^{er} rappel :

23373579 TORCY PVM US 1 / BONDY AS 1 du 04/06/2022 (R1/A)

23373779 RED STAR FC 1 / VIRY CHATILLON ES 1 du 04/06/2022 (R1/B)

2^{ème} et dernier rappel :

23373325 PONTAULT COMBAULT UMS 1 / IVRY US 1 du 28/05/2022 (R3/C)

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF - CDM**FINALE****24514423 – NANDY FC / FRANCO PORTUGAIS WISSOUS du 19/06/2022**

La finale aura lieu le dimanche 19/06/2022 à 9h30 sur le terrain n°1 du parc des sports du Segrais à LOGNES.

CDM - CHAMPIONNAT**23394505 : PORTUGAIS VILLENEUVE ST GEORGES / PARIS US SUISSE du 05/06/2022 (R1)**

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le forfait non avisé dans les 3 dernières journées de PARIS US SUISSE (1^{er} forfait).

23395921 : ST CYR LUSO / DRANCY FC du 05/06/2022 (R2/A)

La Commission,

Après lecture de la FMI indiquant que le match a été arrêté à la 2^{ème} minute de jeu, en raison d'un nombre de joueurs de ST CYR LUSO insuffisants pour continuer la rencontre,

Considérant les dispositions de l'article 40.1 du Règlement Sportif Général,

Par ces motifs,

donne match perdu par pénalité à SAINT CYR LUSO (-1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain à DRANCY FC (3 points ; 0 but).

23394768 : PORTUGAIS PAIX VIVRE / VIROFLAY AMS du 05/06/2022 (R3/A)

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le forfait non avisé dans les 3 dernières journées de PORTUGAIS PAIX VIVRE (1^{er} forfait).

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF - ANCIENS**FINALE****24514688 – RUNGIS US / TORCY PVM du 19/06/2022**

La finale aura lieu le dimanche 19/06/2022 à 10h15 sur le terrain n°2 du parc des sports du Segrais à LOGNES.

ANCIENS - CHAMPIONNAT**23395334 : BRY FC / ST LEU FC du 29/05/2022 (R1)**

Reprise du dossier.

Courriel du FC BRY du 03/06/2022 et rapport complémentaire de l'arbitre officiel.

La Commission précise au club de BRY FC que, lors de sa réunion du 31/05/2022, elle a donné le match perdu pour erreur administrative à ST LEU FC pour en attribuer le gain à BRY FC. Cette décision se traduit par un score affiché de 0-0 sur le site internet ; étant précisé que le club de BRY FC a bien obtenu les 3 points de la victoire.